

SYNDICAT MIXTE du PAYS de l'ARDECHE MERIDIONALE

DEL 2021-008

DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL SÉANCE DU 04.06.2021

NOM : 7.1

L'an deux mille vingt et le quatre juin, le Comité Syndical régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la **Salle Halte Découverte – Espace Gare – à Saint Jean Le Centenier**, sous la présidence de Monsieur Gérard SAUCLES.

La séance est ouverte à 16 H 00 en présence de :

Ardèche Sources et Volcans : Messieurs Marc BRUN, Pierre CHAPUIS, Jacques GEIGUER

CCBA : Messieurs Jean COLLIGNON, Robert LACROTTE, Patrick MAISONNEUVE, Gérard SAUCLES, Guy MASSOT, Max BOUSCHON, Jean-François DEVES, René SOULERIN et Mesdames Joelle ROSSI & Colette PASTRE.

Montagnes d'Ardèche : Messieurs Jacques GENEST, Sébastien PRADIER.

Pays des Vans en Cévennes : Messieurs Thierry BRUYERE-ISNARD, Gérard GSEGNER, Lionnel ROBERT

Beaume Drobie : Messieurs Francis CHABANE, Christophe DEFFREIX, Pascal WALDSCHMIDT.

Berg et Coiron : Mesdames Marie FARGIER, Michelle GILLY et Monsieur Joël CROS.

Gorges de l'Ardèche : Messieurs Claude AGERON, Nicolas CLEMENT

Val de Ligne : Monsieur Bernard CHANIOL et Madame Brigitte BAULAND

Nombre de Délégués :

En exercice : 38

Présents : 28

Procurations : 08

Votants : 36

Absents : 0

Date de convocation : le 28.05.2021

Procurations : M. Jean-Luc ARNAUD à Gérard SAUCLES, M. Vincent AUZAS à M. Christophe DEFFREIX, M. Yves VEYRENC à M. Pierre CHAPUIS, Mme Bérangère BASTIDE à M. Lionnel ROBERT, Mme Martine TAUPENAS à M. Jean COLLIGNON, Mme Marie-Christine DURAND à M. Nicolas CLEMENT, M. Johan DELEUZE à Mme Brigitte BAULAND, M. Max TOURVEILHE à M. Patrick MAISONNEUVE.

Secrétaire de séance : M. Lionnel ROBERT

Objet : Compte administratif 2020 du SYMPAM

L'arrêté des comptes du SYMPAM est constitué par le vote du Comité syndical, avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice, du compte administratif, après production par le comptable du compte de gestion.

Après avoir pris connaissance des recettes et des dépenses réalisées au compte de gestion et au compte administratif 2020, constatées que celles-ci sont en concordance et qu'aucune observation n'est à formuler,

Il est demandé au Comité syndical :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2020 dont les résultats s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes	1 187 286.82 €
Dépenses	1 307 973.64 €
Déficit de fonctionnement de l'exercice	120 686.82 €

Section d'investissement :

Recettes	24 175.77 €
Dépenses	10 767.98 €
Excédent d'investissement de l'exercice	13 407.79 €

Restes à réaliser :

Recettes	0.00 €
Dépenses	0.00 €

Résultats définitifs

Excédent de fonctionnement reporté	80 492.78 €
Déficit de fonctionnement de l'exercice	120 686.82 €

Résultat de clôture de fonctionnement 2020 - 40 194.04 €

Excédent d'investissement antérieur reporté	40 167.33 €
Excédent d'investissement de l'exercice	13 407.79 €

Résultat de clôture d'investissement 2020 53 575.12 €

- **DE DIRE** que les résultats de clôture des sections de fonctionnement et d'investissement seront affectés lors du vote de la prochaine étape budgétaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Président,
Gérard SAUCLES

